

LE GUIDE

éco

CITOYEN

de la Communauté de Communes
Gérardmer Hautes Vosges

- Champdray
- Gérardmer
- Granges-Aumontzey
- Le Tholy
- Le Valtin
- Liézey
- Rehaupal
- Xonrupt-Longemer





Net Services

06 88 86 78 89

NETTOYAGE PARTICULIER & PRO
Copropriétés - Bureaux
Vitres - Sols (tous types)
Fins de chantiers



Mail : netservices2@wanadoo.fr

63 Boulevard de Saint-Dié 88400 Gérardmer

éditorial

Madame, Monsieur,

Notre territoire possède de nombreuses richesses naturelles et un cadre de vie que nous avons à cœur de préserver et de transmettre aux générations futures.

Chaque jour, notre communauté de communes agit pour accompagner des modes de vie plus durables, tout en améliorant concrètement le quotidien de chacun.

Gestion responsable de l'eau, réduction et valorisation des déchets, développement des mobilités durables : autant d'actions menées pour construire ensemble un territoire plus agréable, plus respectueux de l'environnement et tourné vers l'avenir.

À travers ce guide écocitoyen, vous trouverez des informations utiles, des conseils pratiques et des gestes simples à adopter au quotidien. Car chacun, à son échelle, peut contribuer positivement à cette dynamique collective.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour faire de notre territoire un lieu de vie toujours plus durable, solidaire et attractif.

Thomas GION
Président



Sommaire

Le territoire	p.5
L'eau sur notre territoire	p.6
Protéger et restaurer les milieux	p.10
La gestion des déchets	p.13
Le transport durable	p.24

Ligne éditoriale : Communauté de Communes
Gérardmer Hautes Vosges
Conception et régie publicitaire : Com 2000
www.com2000.fr - Tél. 01 60 03 14 14
Crédit photos : © C.C. Gérardmer Hautes Vosges
© magnific.com Tous droits de reproductions interdits.



Support imprimé en France avec des encres végétales, sur papier certifié PEFC (qui provient de forêts gérées durablement) dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».
Notre imprimeur est engagé à tendre vers un bilan carbone le plus neutre possible.





**OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H**

7J/7J - 24H/24H

**ACCÈS À TOUS
FUNÉRAIRIUMS
& CRÉMATORIUMS**

RETROUVEZ NOS DEUX AGENCES

GÉRARDMER
LA CROISSETTE 68 DB DE SAINT-DIÉ

PLAINFAING
174, RUE DE L'ÉGLISE

03 29 50 67 83 06 12 88 84 62 03 29 50 32 40



LE TERRITOIRE

Située dans le département des Vosges, au sein de la région Grand Est, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) constitue un territoire de moyenne montagne, inscrit dans le Massif des Vosges et intégré au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Ce territoire, façonné par l'érosion glaciaire lors de la dernière période glaciaire (entre -40 000 et -10 000 ans avant J.-C.), se caractérise par des vallées profondes, des lacs cristallins et une richesse naturelle exceptionnelle. Aujourd'hui, les paysages sont marqués par une dominante forestière, mais également par des zones urbaines et agricoles, témoignant des transformations successives opérées par l'activité humaine au fil des siècles.

Le périmètre intercommunal est structuré autour des bassins versants de la Vologne, de la Meurthe, de la Cleurie et du Barba, des axes hydrologiques essentiels pour le bon fonctionnement écologique de la région. Les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer figurent parmi les principaux atouts naturels du territoire, dont la préservation est au cœur des priorités locales.

En effet, dans un contexte marqué par des pressions croissantes liées au développement du tourisme, à l'urbanisation et à l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles, le territoire s'engage pleinement pour maintenir l'équilibre écologique et renforcer la résilience de ses écosystèmes face aux défis liés par les changements climatiques.

L'histoire industrielle du territoire a également été marquée par une forte tradition dans les secteurs du textile et de la transformation du bois, qui ont joué un rôle majeur dans son développement. Aujourd'hui, ces secteurs continuent d'évoluer, avec des entreprises locales innovantes, qui perpétuent un savoir-faire reconnu dans les domaines du textile, du bois et de l'agroalimentaire.

Ainsi, le territoire se distingue par la richesse de son patrimoine naturel et industriel avec la diversité de ses paysages, ses stations de ski, ses cascades, ainsi que ses nombreux espaces dédiés aux loisirs de plein air qui en font une destination prisée des touristes régionaux, nationaux et internationaux.

L'eau sur notre TERRITOIRE

Située au cœur du massif vosgien, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges bénéficie d'un environnement riche en eau : lacs, ruisseaux de montagne, sources et nappes souterraines. Cette ressource précieuse alimente notre quotidien et façonne nos paysages.

L'eau circule en permanence entre le ciel, la terre et les milieux aquatiques.

LES ÉVAPORATIONS

sous l'effet du soleil, l'eau des lacs, des sols et de la végétation s'évapore.

LES PRÉCIPITATIONS

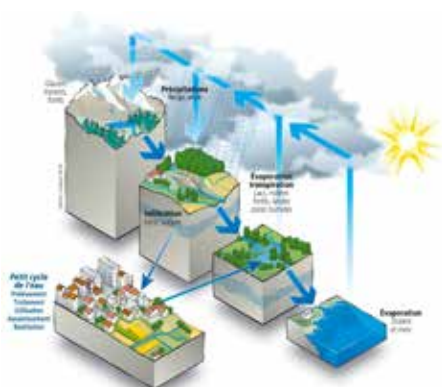
en altitude, les nuages formés se transforment en pluie ou en neige tombant sur notre massif.

LES INFILTRATIONS

une partie de l'eau pénètre dans les sols et alimente les nappes phréatiques.

LE RUISSELLEMENT

le reste s'écoule en surface vers les ruisseaux, puis vers les rivières avant de retourner à la mer.



Sur notre territoire, l'eau suit deux cycles complémentaires, le grand cycle est le cycle naturel que nous venons de décrire. Le petit cycle correspond au parcours de l'eau que nous consommons. C'est-à-dire :



- **Captage** dans les sources, nappes et ressources locales.
- **Traitement** pour la rendre potable.
- **Distribution** jusqu'à nos robinets.
- **Collecte** des eaux usées.
- **Épuration** en station avant le retour au milieu naturel.

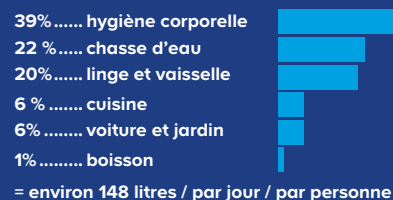
L'eau que nous consommons est étroitement liée au cycle de l'eau. L'eau potable provient de ces ressources en eau disponibles sur notre territoire. Lorsque nous la rendons au milieu, elle atteint la Vologne ou la Cleurie puis la Moselle ou bien la Meurthe. Elle est ensuite disponible pour les régions en aval qui vont pouvoir l'utiliser, pour l'agriculture, l'eau potable ou l'industrie.

Nous avons une responsabilité envers ces régions en aval qui dépendent de la qualité de l'eau que nous leur faisons parvenir.

Une ressource précieuse

L'eau est une ressource naturelle locale précieuse.

En effet, seule 1% de l'eau présente sur terre est de l'eau douce. Avec le changement climatique, elle se raréfie et devient un enjeu en matière d'adaptation : sécheresses et inondations plus fréquentes, pollutions et coûts de traitement ou artificialisation des sols modifient l'équilibre de notre interaction à cette ressource.



QUI GÈRE L'EAU POUR LA CCGHV ? C'est la régie de l'eau et de l'assainissement !

Elle assure le captage de l'eau, son traitement pour la rendre potable, l'entretien des réseaux, le suivi des compteurs et des factures et mène de grands projets pour structurer la fourniture d'eau potable en lien avec le changement climatique et la préservation des milieux naturels.

Les bons gestes pour l'eau et l'assainissement !

POUR VOTRE CONSOMMATION

Équipez vos robinets

- Très simple à installer, le mousseur économiseur diminue le débit de l'eau tout en conservant une pression identique l'eau étant remplacée par de l'air.
- Il existe des pommeaux de douche économe qui réduisent la quantité d'eau en conservant un débit d'eau agréable.



25 % de la consommation d'eau française se fait à la maison et près de la moitié dans la salle de bain.

268 C'est le nombre de kilomètres de canalisations nécessaires pour acheminer toute cette eau au sein de la communauté de communes.

La Marmite Gourmande

CUISINE RÉGIONALE ET TRADITIONNELLE

Votre restaurant vous accueille
 2321 Rte de Colmar - Xonrupt-Longemer
 Du lundi au samedi 12h-14h / 19h-21h
 Dimanche 12h-14h Buffet à volonté
 Fermé le mercredi

MENU DU JOUR 17€
 Entrée + Plat + Dessert
 du lundi au vendredi
 (sauf mercredi)
 et uniquement le midi

mgourmande88@gmail.com
 03 55 23 25 65

la Libraire

ICI, ON A UN COEUR QUI BAT.

21 boulevard Kelsch
 88400 GÉRARDMER
 - FRANCE -

lalibraire88@gmail.com
 03.29.63.32.48

MANACHA KART

KARTING - BAR

• Course d'endurance • Session individuelle
 • Enterrement de vie de célibataire
 • Anniversaire Enfants

600 MÈTRES DE PISTE AU CŒUR DES VOSGES

03 29 57 03 18

2, col du Platfond
 88430 GERBÉPAL

www.manachakart.com

HAUTES VOSGES SÉCURITÉ

Surveillance 28 ans d'expérience
 Protection
 Intervention

HVS

06 72 58 99 55
 info@vosges-securite.fr • www.vosges-securite.fr

RICHARD Combustibles

ÉNERGIES LIQUIDES DE CHAUFFAGE ET TRACTION - PELLETS

274 Rue des Boisseliers 88640 GRANGES-AUMONTZEY

03 29 51 41 91
 richardcombustibles@orange.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Des chasses d'eau économes

- Équipez vos toilettes d'un dispositif à double boutons poussoirs. Le premier libère entre 3 et 5 litres d'eau, le second évacue la totalité du réservoir (6 à 10 litres).

Traquez les fuites

- Une chasse d'eau qui fuit représente un gaspillage de 600 litres d'eau par jour.
- Un robinet qui laisse passer un filet d'eau entraîne une perte de 300 litres d'eau par jour.
- Ne polluez pas vos éviers et vos toilettes
- Faites le tri des déchets selon leur filière de traitement

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER
Épluchures fruits et légumes	Compostage / Déchets ménagers
Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures)	Déchèterie
Les médicaments	Pharmacie
Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchèterie
Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons-tiges, les lames de rasoir, les lingettes.	Poubelle



Après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !
 Les lingettes sont souvent dites «biodégradables».
 En réalité elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement.

Le devenir des eaux de pluie

Le changement climatique intensifie les épisodes de fortes pluies et les risques d'inondations. La gestion des eaux pluviales des communes est plus que jamais un sujet d'actualité ! L'objectif est de créer des villes et villages capables d'infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe plutôt que de la faire ruisseler. Cela permet, l'optimisation des réserves d'eau, la prévention des inondations, la limitation de l'érosion.

Chez soi, on peut récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin ou nettoyer. Il est conseillé de limiter les surfaces imperméables et de privilégier les sols végétalisés ou drainants. Des aménagements comme les noues, toitures végétalisées ou cuves de récupération permettent de

ralentir et filtrer l'eau. Dans les nouveaux travaux d'aménagement, l'écoulement de l'eau et l'aménagement des zones d'infiltration est maintenant pris en compte partout sur le territoire.

RÉCOLT EAU

Des récupérateurs d'eau de pluie (collecteur de gouttière et kit hydro-économe inclus) de 350L, 500L et 1000L sont en vente auprès de la CCGHV à tarif préférentiel : www.ccg hv.fr

Protéger et restaurer LES MILIEUX

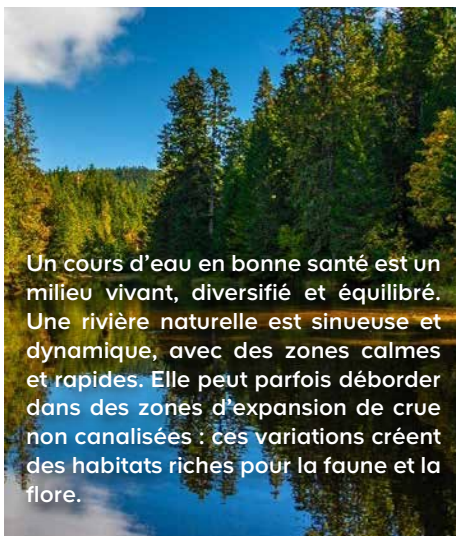
Longtemps malmenées et artificialisées, nos rivières ont vu, de manière plus ou moins importante, leurs fonctionnalités écologiques s'altérer. Les rivières constituent des milieux précieux à l'équilibre fragile.

Une rivière, un lac ou une zone humide en bon état apporte des services essentiels à la nature et à la vie humaine :

- **Une eau de qualité** (pour l'alimentation en eau potable par exemple).
- **Un fonctionnement hydraulique adapté** : régulation des inondations (hautes eaux) et des étiages (basses eaux).
- **Une grande diversité biologique.**
- **Un cadre de vie apaisant** et un espace de loisirs (fraîcheur, balade, pêche, canoë, baignade).

**SANTÉ DES
ÉCOSYSTÈMES**
=
**SANTÉ DES HOMMES,
UNE ÉQUATION
SIMPLE !**

C'est quoi un milieu en bonne santé ?



Un cours d'eau en bonne santé est un milieu vivant, diversifié et équilibré. Une rivière naturelle est sinueuse et dynamique, avec des zones calmes et rapides. Elle peut parfois déborder dans des zones d'expansion de crue non canalisées : ces variations créent des habitats riches pour la faune et la flore.

La ripisylve (végétation des berges) joue un rôle essentiel : elle filtre les pollutions, stabilise les berges, ralentit les crues, apporte de l'ombre et abrite de nombreuses espèces.

Les zones humides, véritables éponges, stockent l'eau (jusqu'à 1 000 L/m²), limitent les inondations, participent à l'épuration naturelle, soutiennent les débits en période sèche en se vidant progressivement tout l'été.

À l'inverse, les obstacles (seuils, vannes, plans d'eau) perturbent la circulation des poissons, le transport des sédiments et l'oxygénation.

Préserver ces équilibres est l'affaire de tous : riverains et collectivités agissent ensemble pour maintenir des rivières en bon état.

Qui entretient les milieux aquatiques ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE RIVERAIN D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE

Vous avez des droits et des devoirs.

Vous êtes le premier garant de sa protection

- 1. Taille de rééquilibrage ou abattage** des arbres instables si et seulement s'ils présentent un risque.
- 2. Recépage** de quelques arbres pour permettre ponctuellement quelques percées de lumière sur le cours d'eau.
- 3. Enlèvement des embâcles mobiles** si ceux-ci risquent de partir avec le courant et de causer des dégâts.
- 4. Retrait des végétaux exotiques envahissants.** Attention, leur élimination nécessite des précautions pour ne pas amplifier ou déplacer le problème. Faites un signalement au syndicat GEMAPI (voir ci-dessous) qui vous donnera la marche à suivre.
- 5. Ne pas disposer de déchets** sur les berges et le fond du lit.
- 6. Plantation de nouveaux arbres et arbustes** d'essences diverses et locales adaptées au bord du cours d'eau.

Présence d'une ripisylve maintenant les berges et apportant des matières organiques



Cours d'eau sinueux ralentissant les écoulements et le phénomène d'érosion



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est confiée au Syndicat mixte Moselle amont (SMMA) pour notre territoire ainsi qu'à l'établissement public territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon pour la commune de Le Valtin.

Principales actions du syndicat :

- La renaturation des cours d'eau.
- La lutte contre les inondations (enlèvement d'embâcles, plantations, études et travaux).
- Le rétablissement de la libre circulation des poissons et sédiments sur les ouvrages.
- La restauration d'habitats piscicoles.
- L'inventaire, la restauration et la préservation des zones humides.

Le SMMA et la CCGHV travaillent pour restaurer ces milieux, notamment au travers du plan Grands Lacs.

Vous avez chez vous une tourbière, un ruisseau ou une mare et vous souhaitez avoir des conseils ?

Vous pouvez contacter la CCGHV ou le SMMA !

Plan grands lacs vosgiens, un plan de protection pour les milieux aquatiques

Le plan grands lacs a pour ambition de préserver la qualité des 3 lacs de Retourner, Longemer et Gérardmer. Pour cela, il apporte de meilleures connaissances sur le fonctionnement des lacs et l'impact des pressions sur celui-ci. Il propose des actions de préservation ou de restauration et permet de faire connaître ces enjeux aux citoyens du territoire.

LES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

Les milieux aquatiques des Vosges abritent une biodiversité riche et fragile.



La Truite fario, emblématique des rivières de montagne, témoigne de la bonne qualité des eaux froides et oxygénées de nos ruisseaux.

Autour des tourbières et forêts humides, la **Mésange boréale** trouve refuge dans des milieux préservés.



Les lacs accueillent des plantes rares comme **l'Isoète des lacs**, sensible aux perturbations et parmi les derniers spécimens du Nord de la France.

Enfin, les prairies humides hébergent le **Cuivré de la bistorte**, papillon protégé dépendant de ces écosystèmes.



Préserver la qualité de l'eau et les zones humides, c'est garantir la survie de ces espèces caractéristiques du patrimoine naturel vosgien.

À ce titre, on note un volet sensibilisation et communication, la vente de récupérateurs d'eau de pluie pour les citoyens ou des actions fondatrices comme la création d'un observatoire de l'état de santé des lacs, la création d'une réserve naturelle ou la gestion de tourbières ou zones humides sur le territoire.

Plus d'infos sur le site de la CCGHV : www.ccghv.fr

La gestion DES DÉCHETS

Parmi ses compétences obligatoires, la CCGHV gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) des habitants et entreprises du territoire : ils regroupent les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre, les biodéchets ou encore les déchets acceptés en déchèterie.

Retrouvez, au fil des prochaines pages, toutes les informations essentielles afin de faciliter votre quotidien et limiter votre production de déchets !



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

elle intervient **AVANT** qu'un objet ne devienne un déchet !

L'objectif ?

Éviter sa production en :

- Allongeant sa durée de vie (entretien, réparation, réemploi) ;
- Réduisant les achats inutiles ;
- Favorisant une consommation responsable.

Par exemple, emprunter des livres ou des contenus multimédias à la médiathèque plutôt que de les acheter, ou encore louer un appareil à raclette ou un taille-haie lorsqu'on ne les utilise que quelques fois par an. En plus de permettre des économies, ces pratiques contribuent aussi à préserver les ressources.

La prévention est donc le moyen, la réduction des déchets en est le résultat

Adopté le 23 janvier 2024 par la CCGHV, le **plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** est mis en œuvre jusqu'à fin 2029. Il repose sur trois éléments : un diagnostic du territoire (producteurs, périodes, quantités et types de déchets), des objectifs fixés pour 6 ans en cohérence avec les cadres national (PNPD) et régional (PRPGD) ainsi qu'un plan d'actions composé de 22 fiches organisées en 5 axes prioritaires définies avec les acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels) et inspirées d'expériences réussies dans d'autres collectivités. Le PLPDMA est téléchargeable sur le site internet de la CCGHV, rubrique « Environnement, eau et déchets » : www.ccghv.fr



LA GESTION DES DÉCHETS :

elle intervient **APRÈS** qu'un objet soit devenu un déchet.

L'objectif ?

Limiter son impact environnemental par la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation ou le traitement.



Au Relais Boulas

Restaurant familial
Spécialités Vosgiennes

1258 Route du Saut des Cuves
88400 Xonrupt Longemer
03.29.63.03.86

Parking, Terrasse couverte
Produits frais & locaux



BALLAND
GERMAIN

TAXI AMBULANCE 03 29 63 00 68

12, rue Lucienne
GERARDMER

balland.germain@orange.fr
www.balland-germain.fr

n°agrément 111

JOANNES PAYSAGES
PISCINE & SPA

03 29 61 77 75
ROCHESSON - GERARDMER
WWW.JOANNES-PAYSAGES.FR
SARL.IPE@ORANGE.FR

Be Well CANADA SPA
unibéo Piscines

Electricité générale COLLART ROMAIN



Bâtiment
Tertiaire
Industrie
Dépannage

06 86 48 41 89 88400 GERARDMER



Vente / Location
Entretien

03 29 63 04 52
53 chem. des Bas-Rupts
88400 Gérardmer
skisleclair@free.fr

ALPIN
FOND
RANDO
SNOW
VÊTEMENTS

ÉQUIPEMENTS SPORT D'HIVER - LOCATION À LA SAISON

2e Carrossery ACW CARROSSERIE

Toutes assurances
0€ à avancer
Véhicule de prêt gratuit

FRANCHISE
REMBOURSEE
JUSQU'À
400€

ACW CARROSSERIE
10 IMPASSE DES GRANITIERS
88400 GÉRARDMER
03 29 50 19 59

ÉPARGNE - RETRAITE
Professionnels et particuliers

AREAS assurances

Pauline Béchet
03 29 42 06 02
62 rue Ch. de Gaulle
GÉRARDMER

N° ORIAS 17 007 253

Le Relais des Bucherons
Restaurant - Bar - Epicerie bistro de pays

2 place du Centre
88 400 LIEZEY
relais-des-bucherons.fr
03 29 51 33 45

BRASSERIE
RESTAURANT
LE BHV

03 29 63 02 20
www.bhv.com

45 RUE CHARLES DE GAULLE - GÉRARDMER
bhv_gerardmer

FENÊTRES - PORTES - CLOTURES - BALCONS - VOILETS
STORES - PORTES DE GARAGE - DRESSINGS - PORTAILS...

BALUBOIS
Balubois ne fait pas que du bois !

Toute la menuiserie
ALU - BOIS - PVC

273, route du Tholy
88410 Granges-Aumontzey
contact@balubois.com

Tél : 03 29 51 45 44 - www.balubois.com

CAVALLI
GRANITERIE
TERRASSEMENT

Travaux publics
Terrassement
Assainissement
Enrochement
Démolition
Monuments funéraires
Fosses et caveaux

03 29 61 84 62
cavalligranterie@orange.fr
32 Route de la Racine - 88400 LIÉZEY

Le Bois à Cœur
Menuiserie &
Agencement intérieur

06 15 06 73 36

19 ter Quai de Vologne
GRANGES-AUMONTZEY

Couturière professionnelle

Loufilia

Retouches &
Créations
Louise Petit-Aubry
06 06 42 86 86

4 ZA du Rain Brice - Le Tholy

LE GUIDE ECO SERA INSÉRÉ ICI

Le four à pizza Gérardmer

CUIT AU FEU DE BOIS
 PÂTE MAISON
 LIVRAISON VOITURE ÉLECTRIQUE

7 RUE CARNOT
GÉRARDMER
03 29 41 62 20

www.lefourapizza-gerardmer.fr
 lefourapizzagerardmer
 Le-four-a-pizza-gerardmer

DE 18H À 21H30
À EMPORTER
OU EN LIVRAISON

TERRASSEMENT - MAÇONNERIE - VRD - PLATRERIE

88 Rue du Pinchesté - Granges sur Vologne
88640 GRANGES-AUMONTZEY

BATI-VOLOGNE

Tél. : 03 29 57 57 58 / 06 81 71 23 49
www.bativologne.fr

CONFISERIE GÉROMOISE

MAISON FONDÉE EN 1880 - 100% PRODUITS LOCAUX

Made in HAUTES VOSGES

680 route d'Épinal à Gérardmer
& 28 rue Charles de Gaulle

CTOUTBOIS

VOTRE MARCHAND DE BOIS

**Bois décoratif - Bardage - Terrasse
Parquet - Bois brut et raboté**

www.ctoubois.com

6 rue des Bruyères - 88400 GÉRARDMER
03 29 41 75 64 - Mail : c-toutbois@orange.fr

Ferme du Grand Liezey

**Bœuf
Veau
Volaille**

Magasin ouvert
le vendredi
de 17h à 19h
et le samedi
de 9h à 12h

3T route du Grand Liezey
88400 Liezey

Le guide de l'éco-citoyen

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ
ET SOUHAITEZ COMMUNIQUER
GRATUITEMENT SUR VOS
ACTIONS ÉCOLOGIQUES ?

Contactez-nous :
fannyfouchs54@gmail.com

La déchèterie de la Heunotte

La déchèterie de la Heunotte, située au **114 faubourg de Bruyères à Gérardmer**, est accessible aux habitants du territoire (résidences principales ou secondaires). Elle est également accessible à tout professionnel muni d'une carte DEBY prépayée (plus de renseignements sur sovodeb.fr).



Été

Avril à octobre

Lundi au samedi

08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30



Hiver

Novembre à mars

Lundi au samedi

08h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

*Déchèterie
fermée
le dimanche
et les
jours fériés.*

✗ Déchets refusés ✗

- Déchets verts, papier, verre et emballages ;
- Déchets d'amiante lié (collecte spécifique organisée) ;
- Ordures ménagères ;
- Extincteurs de plus de 2kgs ;
- Engins explosifs ;
- Pneumatiques professionnels, poids lourds, tracteurs ;
- Médicaments (à déposer en pharmacie : filière spécifique) ;
- Produits radioactifs (excepté radiographies) ;
- Cadavres d'animaux ;
- Carcasses et pièces de carrosserie de voitures ;
- Déchets phytosanitaires professionnels ;
- Déchets non refroidis ;
- Bouteilles de gaz (à restituer en station-service ou grandes surfaces vendant des bouteilles) ;

RÉPARATION :

Grâce au bonus réparation de l'État, vous pouvez faire réparer vos meubles et électroménagers à moindre frais et ainsi prolonger leur durée de vie et préserver nos ressources.

Renseignements sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/bonus-reparation-quest-ce-que-cest>



ENCOMBRANTS ET RÉEMPLOI

Vous souhaitez vous débarrasser de meubles ou objets ?
S'ils sont en bon état, vous pouvez les déposer à la recyclerie
l'Abri au 17 chemin des granges bas à Gérardmer,
Ils pourraient être utiles à nouveau !

L'Abri propose également un service d'enlèvement gratuit
si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer.

Informations et inscription au www.ccghv.fr



Zoom sur nos poubelles

CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025

	Ordures ménagères	326 kg/hab.
	Déchets issus de la déchèterie (hors gravats)	218 kg/hab.
	Verre	78 kg/hab.
	Emballages et papiers	51 kg/hab.
	Cartons des professionnels	23 kg/hab.

Kilogrammes par habitant (kg/hab.)

FOCUS SUR LA POUBELLE NOIRE

Avec près de 5 000 tonnes par an, nos ordures ménagères résiduelles (OMR) ainsi que les bennes de tout venant incinérables ne sont pas triées. Elles constituent la part la plus importante (46%) par rapport aux déchets d'emballages ménagers ou des déchets apportés en déchèterie.

Les OMR sont regroupées au quai de transit intercommunal situé à Gérardmer puis acheminées vers l'unité de valorisation énergétique U.V.E FENIX à Ramber-villers.

Or, environ 70 % du contenu de la poubelle noire pourrait être valorisé dans des filières existantes si le tri était correctement effectué.

Composition moyenne de la poubelle d'un Vosgien



LES PAPIERS ET EMBALLAGES

CITEO, l'éco-organisme gestionnaire de la filière papiers et emballages en France, a permis d'uniformiser les consignes de tri sur tout le territoire français depuis le 1^{er} janvier 2023. Pour savoir si le déchet que vous souhaitez jeter doit aller dans le bac de tri, une seule question à vous poser : Est-ce un papier graphique ou un emballage ? Si oui, alors ça se trie ! Pour les contenants (yaourt, pot de crème...), il suffit de bien les vider et de ne pas les imbriquer.

Retrouvez tous les points d'apport volontaire installés sur le territoire sur notre site : www.ccghv.fr/map



BON à savoir !

Les erreurs de tri sont les déchets qui n'auraient pas dû se retrouver au centre de tri et qui finissent incinérés au cours de leur parcours : ils ont donc une incidence directe sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les refus de tri sont en général tous les déchets qui ne sont pas des emballages (couches, jouets, mouchoirs, imbriqués, bouteilles et flacons non vidés...)

Le SAVIEZ-VOUS ?

Déposés dans les conteneurs de tri, les emballages coûtent 6 fois moins cher que s'ils étaient jetés dans la poubelle noire. Pour la bouteille en verre, c'est 12 fois moins !

QUELQUES EXEMPLES DE LA SECONDE VIE DE NOS DÉCHETS RECYCLABLES



Gaspillage alimentaire et déchets compostables

Les déchets biodégradables, nommés biodéchets, sont composés de déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) et de déchets de jardin (petits branchages, tonte, feuellages...).

Ils représentent encore 34 % du poids des ordures ménagères résiduelles.

En moyenne, 15 tonnes d'ordures ménagères sont produites chaque jour par les habitants de la CCGHV : parmi celles-ci qui partent à l'incinération, environ 4,5 tonnes sont des biodéchets qui pourraient pourtant être triés et valorisés sur place. Cela revient à brûler l'équivalent d'une semi-remorque de biodéchets par semaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les français sont tenus de trier leurs biodéchets.

ÉVITER LE GASPILLAGE !



- **Rédiger une liste de courses** tout au long de la semaine et ne pas aller en courses le ventre vide si on le peut, permet d'éviter les achats impulsifs et ainsi s'en tenir aux achats prévus.
- **Établir les menus de la semaine** et adapter les quantités au foyer et ses besoins en tenant compte de ce dont on dispose déjà.
- **Faire l'inventaire de son frigo**, son congélateur et ses placards **avant les achats** ainsi que de vérifier les dates de péremption permet de se rappeler de ce dont on dispose déjà.
- **Bien conserver ses aliments**, dans des contenants fermés pour ceux déjà déballés et à température adaptée.
- **Cuisiner les restes** : les fruits trop mûrs peuvent finir en compote, les légumes en tarte ou en soupe, le pain rassis en pain perdu, en croûtons ou bruschetta par exemple. Bon appétit !

Le compostage

Les sites de compostage partagé sont localisables sur notre site internet : ccghv.fr/map/



La CCGHV fait bénéficier à ses habitants de composteur en bois à un tarif préférentiel. Pour en faire l'acquisition, contactez la CCGHV ou rendez-vous sur ccghv.fr rubrique compostage.

Vous habitez dans un logement collectif ou ne disposez pas d'un jardin pour valoriser vos biodéchets ?

Pour l'installation d'un site de compostage collectif dans votre quartier, vous pouvez vous réunir entre voisins et effectuer une demande auprès de la CCGHV afin d'évaluer les faisabilités.

Que mettre au compost ?



À proscrire au compost :



Les déchets verts

Que faire de mes déchets verts ?

Les déchets verts sont en réalité une ressource extraordinaire pour nos potagers, nos plantes ornementales et nos sols. L'idéal est de les laisser se décomposer en tas au fond du jardin. Cela offrira un refuge à de nombreuses espèces. Faute de place, vous pouvez opter pour le broyage-paillage. Si vous disposez d'un composteur, vous pouvez utiliser le broyat pour équilibrer les apports dans votre compost et ainsi optimiser sa transformation en un fertilisant naturel.

Enfin, 5 aires de dépôts réservées aux déchets verts des particuliers uniquement, sont mises à disposition sur le territoire.

BRANCHES ET TONTES

GÉRARDMER

route d'Épinal (ancienne gravière)
Lundi au samedi : 7h00-19h00

GRANGES-AUMONTZEY

156 rue Marie Joséphine Walter
(services techniques)
Mardi et mercredi : 13h30-16h30
Vendredi : 13h30-15h30
Samedi : 8h30-11h30

BRANCHES UNIQUEMENT

CHAMPDRAY

se renseigner auprès de la mairie :
03 29 51 41 87

LIEZEY

La Quérelle (site de tri) en libre accès

XONRUPT-LONGEMER

chemin des Rayons (services techniques)
Lundi au vendredi : 7h30-12h00 et 13h30-17h00 (16h00 le vendredi)

POUR RAPPEL

• Il est interdit de brûler des déchets verts chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

• La période d'interdiction de tailler les haies est encadrée par un arrêté préfectoral qui s'applique aux particuliers et aux agriculteurs.

>> Retrouvez toutes les informations auprès de votre préfecture.

Tri des textiles

La fermeture éclair de votre pantalon préféré est cassée ? Ne le jetez pas ! Vous pouvez prolonger sa durée de vie grâce au bonus réparation mis en place par l'Etat.

Appliqué directement au moment du paiement, le Bonus Réparation est lancé chez les réparateurs labellisés avec l'éco-organisme du Textile et Linge de Maison Refashion.

Comment ça marche ?

En vous rendant dans la boutique d'un réparateur labellisé ou par correspondance, vous pouvez bénéficier de réductions cumulables pour la réparation de vos vêtements, linge de maison, lingerie et chaussures. La réduction s'applique directement au moment du paiement et est visible sur la facture.

Quels sont les produits éligibles ?
Tous les vêtements, linges de maison, chaussures et même la lingerie sont éligibles au Bonus Réparation. Sauf les vêtements en cuir ou en vraie fourrure.

Toutes les infos sur :

refashion.fr/bonus-reparation

Même tachés, usés ou déchirés, vous pouvez déposer dans les bornes de collecte :

- tout type de vêtements et accessoires textiles (bonnets, foulards...)
- chaussures et maroquinerie (ceintures, sacs...)
- linge de maison (torchons, nappes, rideaux, gants de toilette...)
- jouets mous non électriques (poupées tissus, peluches)

Il suffit que :

- Vos textiles soient propres et bien secs
- Vos textiles soient conditionnés en sacs fermés
- Vos chaussures soient assemblées par paire (les lacets ou scratchs liés ou si ce n'est pas possible mises en sac fermé)



Retrouvez les conteneurs de textiles Vosges TLC sur le territoire :



**Vous souhaitez connaître les coulisses du traitement de vos déchets ?
EVODIA propose des visites gratuites :**

- Unité de Valorisation Énergétique FENIIX à Rambervillers
 - Centre de tri des emballages la Maix à Chavelot
- Centre de tri textiles Vosges TLC à Thaon-les-Vosges

RDV sur [evodia.org/évènements](https://evodia.org/evénements) pour connaître les dates de visites et pour vous y inscrire

Le transport

DURABLE



Un réseau de lignes régionales au service des mobilités durables

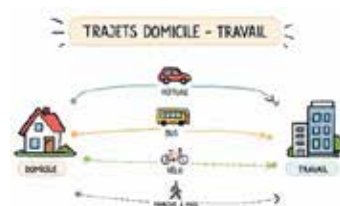
Plusieurs lignes régionales permettent de connecter les bassins d'emploi de l'ouest vosgien. Notons par exemple :

La ligne 12
Remiremont < > Gérardmer
avec 8 départs/jour

La ligne 17
Saint-Dié Des Vosges < > Gérardmer
avec 9 départs/jour

La ligne 28
Bruyères < > Gérardmer
avec 4 départs/jour

La ligne 29
Epinal < > Gérardmer
avec 10 départs/jour



Astuces du quotidien !

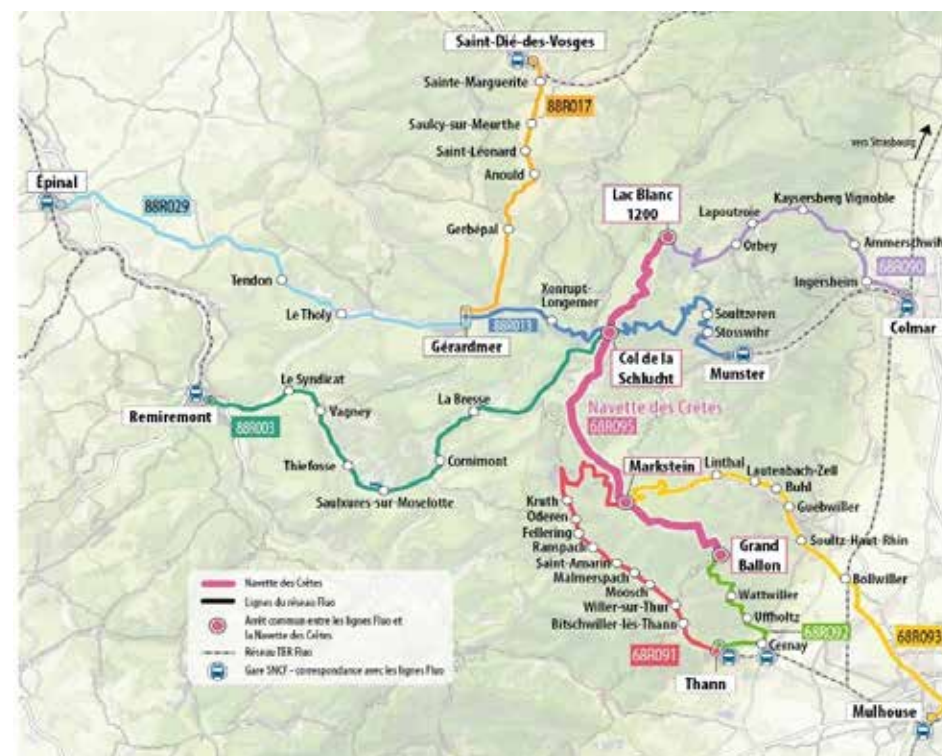
Intéressé(e) pour utiliser les transports en commun dans vos trajets domicile-travail ? N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur. Les abonnements annuels ou mensuels de transports en commun peuvent être remboursés par les entreprises. Avec les tarifs 2026, il resterait à votre charge moins de 10€/mois pour un abonnement annuel remboursé à 75% et moins de 19€/mois pour un abonnement annuel remboursé à 50%. De quoi faire des belles économies sur le carburant et réduire son empreinte carbone !

Cet été, privilégiez la navette des crêtes pour vos excursions en montagne

Dès le mois de juin, vous pouvez sillonner la vallée et les sommets vosgiens en profitant des superbes paysages du parc naturel des ballons des Vosges.

En période hivernale et estivale, vous pouvez relier les sommets du Grand Ballon au Lac Blanc en passant par le col de la Schlucht avec la ligne de car régionale Navette des Crêtes (68R095).

Et grâce au réseau de cars régionaux FLUO, vous pouvez rejoindre les sommets du Massif depuis les villes de Colmar, Munster, Mulhouse, Thann, Remiremont, Gérardmer (88R013), Epinal ou encore Saint-Dié-des-Vosges ! Il y a 4 arrêts de bus à Gérardmer, entre la gare routière (Boulevard d'Alsace) et le Saut des Cuves ainsi que 2 arrêts à Xonrupt-Longemer au 1313 route de Colmar et à l'Auberge du Lac.



Découvrez votre itinéraire en région Grand Est combinant tous les moyens de transport disponibles : train (grandes lignes et TER Fluo), car, tram, bus, transport à la demande, covoiturage, vélo, voiture et marche à pied ! <https://www.fluo.grandest.fr>



Cartes, tarifs, horaires et points de vente sur le site Fluo Grand Est ou le site du parc naturel des ballons des Vosges !
<https://www.parc-ballons-vosges.fr/navette-des-cretes/>
<https://www.fluo.grandest.fr/actualites/navette-des-cretes/>

Pour + D'INFORMATIONS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÉRARDMER HAUTES VOSGES
16 rue Charles de Gaulle
88400 GÉRARDMER
03 29 27 29 04
contact@ccghv.fr • www.ccghv.fr

Pour en apprendre davantage sur la communauté de communes, ses services, ses actions et ses projets, plusieurs outils sont à votre disposition :



Le site internet : www.ccghv.fr

Véritable vitrine numérique, le site internet de la CCGHV est régulièrement mis à jour via ses actualités et ses événements en plus de ses rubriques phares.

Les réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn

La page Facebook vise à informer la population locale en publiant des contenus pertinents et objectifs et des informations de dernière minute. Elle permet de faire connaître la CCGHV et les actions qu'elle organise : ateliers, animations, services proposés...

La page LinkedIn est davantage axée pour créer des relations professionnelles avec les acteurs du territoire. Elle peut aussi toucher les administrés par les événements et les offres d'emploi publiées.



Les rapports d'activité



Chaque année, la CCGHV publie son rapport d'activité de l'année passée en faisant une rétrospective des actions réalisées et des projets engagés pour l'ensemble de ses services. Cette mine d'informations est par ailleurs complétée par des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour la régie de l'eau et les déchets qui doivent dresser, en toute transparence, un bilan détaillé des résultats d'une année sur l'autre. Ces documents sont téléchargeables sur notre site internet dans la rubrique "Nous connaître".

REDONNEZ VIE À L'ANCIEN POUR UN HABITAT PLUS SAIN,
PLUS DURABLE, ET RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR.



DÉCOUVREZ A GRANGES-AUMONTZEY

CHARPENTE - OSSATURE BOIS -
COUVERTURE - ISOLATION -
BARDAGE - TERRASSE -
PHOTOVOLTAÏQUE

www.ferry-charpente.com



O'lac
BAR - BRASSERIE

Le saviez-vous ?

O'LAC S'EST RÉINVENTÉ
DEPUIS DEUX ANS.

Une nouvelle salle, et une nouvelle décoration.

Des produits frais et une carte de saison.

Une salle privatisable.

Des pizzas à emporter.

Tél. 03 29 63 34 22

olac.evenement@gmail.com

8 Av. du 19 Novembre 88400 Gerardmer



TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT

Enrochement - Aménagement



03 29 63 10 46

jerome.derexel@wanadoo.fr

www.derexel-et-fils.fr

8 imp. des jardins - 88400 Gérardmer



Tél. : 03 29 51 42 43

sarl-maurice.alexandre@wanadoo.fr

741 rte du Tholy - Granges Aumontzey

- ▲ Installation
- ▲ SAV
- ▲ Chauffage toutes énergies
- ▲ Sanitaire



Retrouvez votre magasin de producteurs à Gérardmer

100 % LOCAL

Crèmerie • Fruits et légumes
Charcuterie • Viandes
Vins • Épicerie • Jus de fruits

Ouvert du mardi au vendredi 9h-19h. Samedi 9h-18h30
Dimanche et jours fériés 9h-12h30 et 14h-18h30

03 29 52 32 47 - 73 bd de Colmar - GÉRARDMER